que le *yu-che-t'ai* (censorat) et le préfet de la capitale fussent tous chargés de déléguer des fonctionnaires pour en faire l'inventaire complet. Les Ouigours qui se trouvaient à la capitale dans des demeures extérieures et ceux [dépendant] du *sieou-kong-tö*[1] furent contraints de prendre le bonnet et la ceinture[2].

Tōkyō, 餘, II, 75 v°). Les avenues de gauche sont naturellement celles de la partie orientale de l'ancien Tch'ang-ngan, les avenues de droite celles de la partie occidentale; d'après le *Kieou t'ang chou* (chap. 38, fol. 4 r°), il y avait à Tch'ang-ngan quatorze avenues se dirigeant du Nord au Sud, et onze allant de l'Est à l'Ouest.

(1) On verra plus loin, par le texte complet de l'édit, que deux mots manquent ici devant *sieou-kong-tö*; il faut ajouter *tong-tou*, «de la capitale orientale». Le *kong-tö-che* et le *sieou-kong-tö-che* devaient se partager l'administration religieuse de la ville de Lo-yang (Ho-nan-fou), tout comme les deux *ta-kong-tö-che* se partageaient par moitiés orientale et occidentale la ville de Si-ngan-fou. Nous pensons que les «demeures extérieures» désignent les habitations autres que les temples; il peut s'agir des religieux manichéens qui, au lieu d'habiter dans le temple, logeaient chez les «auditeurs». Le terme de «demeures extérieures» (*wai-tchai*) s'est déjà rencontré dans le texte XXI.

(2) M. De Groot, qui a été le premier à signaler les textes parallèles du *Kieou t'ang chou* et du *Sin t'ang chou* (*Sectarianism*, p. 60 et 567), traduit 冠帶 *kouan-tai* comme signifiant les fonctionnaires chinois portant le bonnet officiel et la ceinture. Cette interprétation peut très bien se justifier. En effet, dans sa composition littéraire sur la capitale de l'Ouest (西京賦), 張衡 Tchang Heng (78-139) parle des fonctionnaires (冠帶) en les opposant aux marchands (商旅 *chang-lu*); le commentaire du 文選 *Wen siuan*, composé en 658 par 李善 Li Chan, dit à ce propos : «*Kouan-tai* est une expression analogue à *tsin-chen*; cela signifie les fonctionnaires» 冠帶猶搢紳。謂吏人也。 Mais, à côté de ce sens particulier des mots *kouan-tai*, ceux-ci peuvent signifier aussi le bonnet et la ceinture qui distinguent les Chinois des peuples barbares; *kouan-tai* désignera donc le costume chinois par opposition aux costumes étrangers. Ainsi, dans le *Souei chou* (chap. 3, fol. 5 r°), nous lisons que, en 607, un *qaghan* turc présenta une requête à l'empereur pour proposer de changer de costume et d'adopter le bonnet et la ceinture (可汗上表請變服襲冠帶). Dans le *Tsin chou* (chap. 14, fol. 2 r°), on décrit l'étendue de l'Empire des Tsin qui ne comprenait pas moins de 173 commanderies et royaumes, le tout «formant un Empire ayant le bonnet et la ceinture», c'est-à-dire ayant accepté la civilisation chinoise (以爲冠帶之國). Dans nos textes relatifs aux Ouigours, l'expression *kouan-tai* est prise dans ce second sens; elle signifie qu'on oblige les Ouigours à adopter le costume chinois. Tel est d'ailleurs le sens adopté par Vasil'ev (*Kitaïskiya nadpisi*.